



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Brésil

2024

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	BRÉSIL	FRANCE
Superficie	km ² - 2021 ⁽¹⁾	8 515 770	549 087 ⁽²⁾
Population	Mhab et évolution 2021/2022 ⁽¹⁾	215³ + 0,5 %	68 + 0,3 %
Indice de développement humain (IDH)	2021 ⁽⁴⁾	0,754 87 ^e rang mondial	0,903 28 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2022 ⁽¹⁾	1920	2 783
Taux de croissance du PIB	% - 2021/2022 ⁽¹⁾	+ 2,9	+ 2,5
PIB / habitant	USD courants - 2022 ⁽¹⁾	8918	40 964
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2022 ⁽¹⁾	6,8	1,8
Surface agricole utile (SAU) ⁽⁶⁾	Mha - 2021 ⁽⁷⁾	239⁸	27
Surface arable	Mha - 2021 ⁽⁷⁾	58⁹	17,9
Surface forestière	Mha - 2021 ⁽¹⁾	495	17,3
Balance commerciale tous secteurs	France: Md€ - 2023 ⁽¹⁰⁾ Brésil: Md€ - 2023 ⁽¹¹⁾	+ 91,4	- 130
Balance commerciale agricole et agroalimentaire ⁽¹²⁾	France: Md€ - 2023 ⁽¹⁰⁾ Brésil: Md€ - 2023 ⁽¹¹⁾	Export: 134,6 Import: 12,4 Solde: + 122,3	Export: 81,3 Import: 76 Solde: + 5,3
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires ⁽¹²⁾ entre les deux pays	M€ - 2023 ⁽¹⁰⁾ Variation 2022-2023	France depuis Brésil: 1630 - 1,9 %	France vers Brésil: 216 + 32 %
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires ⁽¹²⁾	2023 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	2,15 % des importations françaises 10^e fournisseur de la France	2,07 % des importations brésiliennes 11^e fournisseur du Brésil
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires ⁽¹²⁾	2023 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	0,27 % des exportations françaises 40^e client de la France	0,77 % des exportations brésiliennes 30^e client du Brésil

1. Banque mondiale

2. France métropolitaine

3. Selon l'Institut brésilien de géographie et de statistique (IBGE), la population brésilienne est de 203,1 millions d'habitants.

4. Rapport sur le développement humain 2021/2022

5. Selon l'IBGE, le PIB par habitant est de 9 453 USD courants.

6. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

7. FAO

8. Selon l'IBGE, la SAU brésilienne est de 282,5 Mha.

9. Selon le réseau collaboratif Mapbiomas, la surface arable brésilienne est de 62 Mha.

10. Douanes françaises, Trade Data Monitor

11. Douanes brésiliennes, Trade Data Monitor

12. N'incluant pas le bois et dérivés, le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiesel

Ce qu'il faut retenir

■ L'agriculture brésilienne recense un peu plus de 5 millions d'exploitations agricoles, qui occupent une superficie totale de 330 millions d'hectares (y compris les zones de végétation native préservées), soit environ 39 % de la superficie totale du pays. Il s'agit d'une agriculture duale avec d'un côté l'agro-négoce exportateur (1,1 million d'exploitations) assurant l'excédent commercial et de l'autre l'agriculture familiale. Cette dernière, avec ses 3,9 millions d'exploitations, emploie environ 10,1 millions de personnes et fournit environ deux-tiers de l'alimentation des Brésiliens. Cette dualité se reflète au niveau institutionnel avec d'une part un ministère chargé de l'agro-négoce tourné vers l'exportation (MAPA) et d'autre part un ministère du développement agricole et de l'agriculture familiale (MDA). Cette organisation historique n'a été interrompue que pendant la période 2019-2022 du mandat de Jair Bolsonaro : durant cette période, le MAPA concentrait les compétences de deux ministères. Le Président Lula l'a rétablie dès sa prise de pouvoir en janvier 2023.

■ Le secteur de l'agro-négoce dans son ensemble (agriculture, industrie agroalimentaire, intrants et services associés) représente 25 % de l'économie brésilienne, 20 % des emplois et près de 50 % des exportations. Favorisé par un vaste territoire, des conditions naturelles propices et une recherche agronomique de pointe, le pays est devenu en quelques dizaines d'années une référence mondiale pour plusieurs productions. En 2022, le Brésil est le premier producteur et le premier exportateur mondial de sucre de canne, de café, de jus d'orange et de soja ; le deuxième producteur et le premier exportateur de viande de bœuf et de viande de volaille.

■ Le Brésil, très soucieux de son image, cherche à relever les enjeux du développement durable pour conquérir et conserver des marchés de plus en plus exigeants et asseoir ainsi la volonté de devenir le leader agricole mondial.

■ Avec plus de 128,8 Md d'euros exportés en 2022, le Brésil est le 2^e exportateur mondial de produits agricoles et agroalimentaires, derrière les Etats-Unis, et juste devant les Pays-Bas et l'Allemagne. Sa balance commerciale dans ce secteur est largement excédentaire avec +115,4 Md€ en 2022, en hausse de 56,7 % par rapport à 2021 et de 92 % par rapport à 2019. Cela peut s'expliquer par des effets conjoncturels liés aux cours des matières premières (impact guerre en Ukraine et crise Covid-19), par l'accroissement de la production et par des gains constants de productivité.

■ L'Union européenne est le 2^e client du Brésil pour les produits agricoles et agroalimentaires, représentant 15,9 % des exportations en 2022, derrière la Chine qui représente à elle seule près de 33,7 % des exportations brésiliennes du secteur (plus de 66 % pour le soja et la viande de bœuf). Il est à noter la croissance régulière des exportations brésiliennes de l'agro-négoce vers l'Asie. Ainsi, en 2022, l'Asie (hors Russie) représentait plus de 47 % des exportations de l'agro-négoce brésilien.

■ Le Brésil défend fortement une libéralisation accrue des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC et une ouverture du marché agricole européen dans le cadre de la négociation UE – Mercosul.

Production agricole et alimentaire

Le Brésil s'étend sur 8,52 Mkm², soit 42 % de la zone Amérique latine et Caraïbes, et près de 16 fois la France métropolitaine. Cette superficie totale du Brésil se décompose principalement en :

- 329 Mha (soit 40 % de la surface) de forêt amazonienne ;
- 232,6 Mha d'espaces naturels autres et de surfaces d'eau ;
- 282,5 Mha d'exploitations agricoles.

L'utilisation des surfaces occupées par les exploitations agricoles est réglementée par le code forestier qui fixe notamment une obligation de réserve légale. Chaque propriété rurale doit ainsi conserver un pourcentage minimum de sa surface en réserve légale, c'est-à-dire maintenir cette surface en végétation native (en Amazonie légale : 80 % en

zones forestières ; 35 % en zones de transition Amazonie-Cerrado ; 20 % dans les autres cas). Ainsi, aux 282,5 Mha de surface agricole utilisée (SAU) des exploitations agricoles s'ajoutent, selon les estimations, 90 Mha de végétation native en réserve légale. La SAU se décompose en 164 Mha des pâturages, 67,7 Mha par les cultures de céréales, 8,1 Mha par la canne à sucre, 8,4 Mha par les forêts plantées, et 34,3 Mha par des cultures permanentes et autres cultures.

Le Brésil regroupe cinq régions climatiques et six biomes. Au Nord se trouve le biome Amazonie qui comprend la forêt tropicale humide. Le Nordeste est une zone semi-aride pauvre, correspondant au biome de la savane Caatinga, dont le littoral fut le berceau du développement

de la culture du sucre puis du coton et qui est désormais une zone de production essentiellement familiale. Le Centre-Ouest est constitué par le plateau central du Cerrado, où se sont développés à rythme élevé, depuis les années 70, l'élevage bovin et la culture du soja, mais aussi du maïs, du coton et de l'eucalyptus. Le Sudeste, premier bassin historique de production moderne, prospère et diversifié, se situe autour de São Paulo avec les productions de café, de jus d'orange, l'élevage et la canne à sucre et est majoritairement constitué du biome de la Forêt tropicale atlantique sèche (Mata Atlantica). Le Sud correspond au biome de la Pampa, fortement spécialisé dans la production de céréales et les élevages de bovins, volailles et de porc et qui concentre aussi l'essentiel de la production viticole du pays. Le dernier biome, le Pantanal est un ensemble de prairies et savanes inondées situé entre le Mato Grosso, la Bolivie et le Paraguay.

Une agriculture duale

Plus de 5 millions de personnes au Brésil sont producteurs ruraux et le secteur agricole au sens large, incluant les industries et les services, occupe plus de 20 % de la population brésilienne. L'agriculture brésilienne est cependant très fortement duale, partagée entre une agriculture familiale généralement pauvre et un agro-négoce capitaliste (modèle issu du passé colonial de grandes propriétés concentrées sur les productions d'exportation).

Les exploitations familiales, définies par la loi n°11.326 de juillet 2006, comme des propriétés rurales d'une superficie maximum de 4 modules fiscaux¹⁴ utilisant principalement une main-d'œuvre familiale et dont la majorité des revenus de la famille provient de l'activité agricole, représentent 77 % des exploitations (3,9 M) et fournissent environ deux-tiers des aliments consommés par les Brésiliens. Leur part est plus importante dans le Nord, le Nord-Est et le Sud. L'agriculture familiale représente 23 % de la surface agricole du pays (80,9 Mha) et 23 % de la production agricole. Elle occupe 67 % des travailleurs du secteur. Sur ces 3,9 millions de producteurs, 2,4 millions sont des agriculteurs classés comme « pauvres », dont environ 1,6 million classés comme « très pauvres » qui bénéficient, pour vivre, de l'actuel programme d'allocations sociales Bolsa Família (programme social national phare lancé par le Président Lula lors de ses premiers mandats). Seul 1,1 million de ces producteurs dégagent un revenu suffisant pour s'insérer de manière durable dans le système économique, et 450 000 sont considérés bien insérés sur les marchés nationaux.

L'agro-négoce rassemble quant à lui 1,1 million d'exploitations, dont 160 000 (3,2 % des exploitations du pays) de plus de 500 ha et exploitent à elles-seules 63 % des terres agricoles. On compte parmi elles 24 000 exploitations de

plus de 2 000 ha qui exploitent 42,5 % des terres agricoles du pays (les plus importantes entreprises exploitent plus de 600 000 ha chacune). Ce sont elles qui dégagent les plus hauts revenus.

Cette dualité se reflète au niveau institutionnel avec d'une part un ministère chargé de l'agro-négoce tourné vers l'exportation (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage - MAPA) et qui veille à l'élaboration et au respect des normes (équivalent de la DGAL), et d'autre part un ministère du développement agricole et de l'agriculture familiale (Ministère du Développement Agricole - MDA) qui s'applique à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques adaptées à des populations pauvres et à une économie largement informelle mais essentielle à la sécurité alimentaire du pays. Cette organisation historique n'a été interrompue que pendant la période 2019-2022 du mandat de Jair Bolsonaro : durant cette période, le MAPA concentrait les compétences de deux ministères réduisant de fait l'attention portée par l'Etat à la petite agriculture. Le Président Lula l'a rétablie dès sa prise de pouvoir en janvier 2023 ce qui a été perçu par les mouvements paysans et de gauche comme une importante victoire.

Un secteur majeur de l'économie brésilienne

En matière d'agriculture, le projet du gouvernement actuel s'inscrit dans la continuité des gouvernements précédents. Il s'agit d'accompagner la croissance de l'agriculture brésilienne et de renforcer le rôle du Brésil comme « grenier du monde » en relevant les défis environnementaux, sanitaires et sociaux. La stratégie est ainsi de prendre une place de plus en plus importante dans l'approvisionnement des bassins de croissance de la population mondiale comme l'Asie et de développer de nouveaux marchés comme les fruits exotiques. Deux inflexions sont cependant notables par rapport au gouvernement de Jair Bolsonaro : l'objectif de mettre fin à la déforestation en 2030 et le retour du Brésil sur la scène internationale comme un acteur de premier plan et promouvant le multilatéralisme.

L'agriculture au sens large est un des secteurs majeurs de l'économie brésilienne. La part agricole du PIB est de 6,8 % (hors industries agroalimentaires)¹⁵, mais les professionnels de l'agriculture ont tendance à mettre en avant un chiffre plus élevé qui représenterait plus de 25 % de l'économie brésilienne (en prenant en compte l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, les intrants et les services associés), 20 % des emplois et près de 50 % des exportations du pays. Malgré la pandémie de Covid-19, le secteur connaît une croissance continue et la saison culturale 2022/23 a connu un record de production de grains, dépassant la barre symbolique des 300 millions de tonnes produites. L'agriculture est un secteur essentiel au solde positif de

14. Le module fiscal est une unité de mesure foncière dont la valeur s'étend de 5 à 110 hectares selon les caractéristiques régionales.
15. Banque mondiale

la balance commerciale, le Brésil étant le **leader mondial pour plusieurs productions (sucre, café, jus d’orange et soja)**. Responsable de l'excédent commercial brésilien, l'agriculture a largement contribué, par l’entrée de devises, à la croissance économique du pays et à une certaine stabilisation de l’économie brésilienne face aux crises, comme dernièrement celle du Covid.

Dans une équation «zéro déforestation», le potentiel de croissance de l’agriculture brésilienne réside selon les spécialistes dans 1) la reconversion de prairies laissées en friche en cultures et l’intensification de la production bovine en augmentant la densité du cheptel à l’hectare (actuellement très faible), 2) l’augmentation des rendements agricoles par la sélection variétale et l’emploi de technologies innovantes (agriculture de précision, bio-intrants) et 3) l’augmentation de la productivité de l’industrie agroalimentaire (et la réduction des pertes de récolte lors du transport et du stockage). Le processus d’amélioration

de la productivité agricole, historiquement important, est toujours en cours. Les taux de croissance de production moyens par secteur s’élèvent encore aujourd’hui à environ 3 % par an. L’essor du Brésil en tant que grande puissance agricole a été permis historiquement par la tropicalisation, via les efforts réalisés en recherche agronomique, de nombreuses productions. Cette ouverture vers de nouvelles régions chaudes et à forte pluviométrie, notamment le Cerrado, permet au Brésil un modèle de production avec jusqu’à trois récoltes annuelles sur une même parcelle. Grâce à ces performances, le Brésil est devenu largement excédentaire du point de vue alimentaire (à l’exception notable du blé et des produits laitiers) et est désormais **un agro-exportateur majeur au niveau international**. L’Embrapa, principal institut de recherche agronomique du pays, travaille aujourd’hui à la tropicalisation de nouvelles productions comme le blé (objectif qui devrait être atteint en 2025).

Principales productions du secteur agricole brésilien en 2022

	Surf. (Mha)	Prod. (Mt)	Perspective de croissance en 2026 / 2027 (FIESP)	Qté exportée. (Mt)	Évolution de la productivité d’ici 2026 / 2027 (FIESP)
Jus d’oranges	589	17 073 (1 ^{er})	+30 %	1 410 (1 ^{er})	3,7 %
Café	1823	3 809 (1 ^{er})	+27 %	2 230 (1 ^{er})	36,5 %
Soja (grain)	35 081	117 269 (1 ^{er})	+27 %	75 473 (1 ^{er})	+8 %
Sucre	10 081 (cane pour le sucre et l’éthanol)	29 500 (1 ^{er})	+23 %	19 600 (1 ^{er})	nc
Bioéthanol		30 280 MI (2 ^e)	+40 %	2 670 MI (1 ^{er})	nc
Maïs	17 518	101 138 (3 ^e)	+20 %	42 752 (2 ^e)	10 %
Coton	1627	6 893 (5 ^e)	+6 %	1 636 (3 ^e)	+46 %
Viande bovine		10 200 (2 ^e)	+20 %	1 569 (1 ^{er})	nc
Volaille		13 516 (2 ^e)	+22 %	3 951 (1 ^{er})	nc
Viande porcine		3 756 (3 ^e)	+25,5 %	725 (4 ^e)	nc

- Malgré des résultats globalement très positifs et ses nombreux atouts, plusieurs points de faiblesse de l’appareil productif agricole et agroalimentaire brésilien demeurent :
- **Les problèmes d’infrastructures de transport** (engorgement des transports routiers et des ports en période de récolte, routes déficientes, absence quasi-totale de chemin de fer, transport fluvial peu développé) mais aussi l’insuffisance des capacités de stockage et d’irrigation, malgré des progrès récents ;
 - **La forte dépendance aux importations d’engrais** (plus de 70 % des engrais sont importés et notamment pour le potassium, importé à 100 %), ce qui influe sur les coûts de production ;
 - **Les questions de régularisation foncière** et de réforme agraire non résolues et les inégalités très fortes en termes de répartition du foncier (cf. encadré) ;
 - **Les taux d’intérêt élevés** (taux directeur supérieur à 13 % en 2022) ;
 - Des exportations agricoles encore majoritairement

- tournées vers des **produits primaires peu transformés**, de qualité minimale et peu diversifiés et certaines filières assez peu développées comme la pêche ;
- **Les problèmes de durabilité environnementale** en matière agricole qui confèrent une image négative, sur la scène internationale, de l’élevage ou de la culture du soja ;
 - **La problématique de la durabilité sociale** des productions agricoles : impact de la modernisation sur l’emploi agricole, les conditions de travail («travail esclave»), la répartition des revenus, la pauvreté rurale persistante et l’exode rural très marqué dans certaines régions pauvres ;
 - Par ailleurs, le modèle de production végétale est extrêmement **dépendant des variétés OGM** et souffre, malgré la mise en place obligatoire de zones dites «refuges» autour des cultures OGM, de l’apparition de résistances ;
 - **L’agriculture biologique**, marché en développement au niveau mondial, est encore très **peu développée** (avec 0,5 % de la superficie agricole totale contre 1,5 % au niveau mondial et 10 % en France).

Politique agricole et de développement rural

- Le gouvernement Lula poursuit le déploiement de la** vision des objectifs de développement de l’agriculture brésilienne et des freins à lever pour atteindre ses ambitions telle qu’elle avait été conçue par le gouvernement Bolsonaro, en articulation avec les nouvelles priorités, notamment l’objectif «zéro déforestation». Les priorités de l’action fédérale s’appuient sur les quatre piliers suivants :
- **Une agriculture durable** comme nouvelle identité et image du Brésil ;
 - **Une sécurité foncière** pour permettre l’investissement des petits producteurs, considérés comme une grande réserve de productivité pour le pays ;
 - **Des services sanitaires** de très grande qualité et suffisamment dotés ;
 - **Une innovation agricole croissante** pour une agriculture «technologique».

- Sur cette base, le MAPA a affiché les priorités suivantes en matière d’investissements :
- La préservation des micro-bassins hydriques du centre du Brésil ;
 - Le développement de l’agriculture dans le Nord-est du Brésil (zones semi-arides) ;
 - Les programmes relatifs à l’amélioration des services de défense sanitaire (PRODEFESA) et de lutte contre les maladies animales (PROSUASA) ;
 - Le programme de régularisation foncière (et de registre foncier unifié).
- En pratique, le MAPA dispose comme principal moyen

pour orienter les politiques agricoles, d’un plan agriculture et élevage (dit Plano Safra) qui est mis en œuvre chaque année (du 1^{er} juillet de l’année N au 30 juin de l’année N+1). Son objectif principal est d’offrir des conditions de financement préférentielles aux agriculteurs brésiliens auprès des banques (taux d’intérêt inférieurs aux taux du marché). Il est organisé sous la forme d’une plateforme qui regroupe dans un cadre unique les nombreux programmes de soutien à l’agriculture brésilienne (Moderfrota, Moderagro, Proirriga, ABC+, Inovagro, ...). Chacun de ces programmes prévoit des conditions d’accès spécifiques pour certains types d’investissements à des prêts à des conditions bonifiées par rapport aux conditions générales du marché du crédit.

Le **Plano Safra 2023/24** est en volume le plus important de l’histoire du pays : portant sur un volume de crédits bancaires aidés de 68 Md d’euros¹⁶ (364,22 milliards de réaux), ce programme phare des politiques agricoles brésiliennes bénéficie d’une augmentation de 27 % par rapport au volume financier du plan 2022/23 (+23 % en termes réels, une partie de cette augmentation étant absorbée par l’inflation). Sur le fond, le *Plano Safra* de 2023/24 ne change pas de fonctionnement : il est essentiellement orienté vers l’appui au financement de l’agriculture (accès au crédit à hauteur de 50,6 Md d’euros - 272,12 milliards R\$ - soit +26,4 % par rapport au plan 2022/23) et dans une moindre mesure permet d’accompagner des investissements (17,1 Md d’euros - 92,10 milliards R\$ - soit +28,1 %).

16 Taux de change utilisé d’après la BdF au 18/01/2024, 1 € = 5,3749 R\$

Le plan permet aux agriculteurs d’accéder à des taux d’intérêt favorables, situés entre 7 % et 12,5 % (et aujourd’hui en moyenne à 10,7 %), alors que les taux de marché auxquels empruntent les entreprises tous secteurs confondus sont d’en moyenne 23,8 % (en lien avec le niveau élevé du taux directeur à 13,75 % en 2023). Ces emprunts, pouvant atteindre plusieurs millions de R\$, peuvent s’étaler de 2 à 12 ans avec des délais de carence de 6 mois à 8 ans selon les dispositifs. Le Plano Safra 2023/24 offre des taux particulièrement avantageux pour les **pratiques agricoles et investissements vertueux pour l’environnement**. En cela, il ne révolutionne pas l’approche historique, qui favorisait déjà ce type d’actions en lien avec le Plan ABC+ (agriculture bas carbone). En particulier, les investissements liés à la préservation des zones de végétation native ou à la régénération des terres dégradées bénéficient des taux les plus bas (7 %). Au total, un ensemble de pratiques seront soutenues parmi lesquelles l’utilisation de biointrants, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (en particulier le méthane), la production d’énergies renouvelables (solaire), la reforestation et l’entretien des zones naturelles, l’augmentation de la productivité (en ce qu’elle permettrait d’économiser les surfaces pour un même niveau de production) ou encore le traitement des effluents et résidus de traitements phytosanitaires. Un système de bonification est prévu pour les exploitations disposant d’un cadastre rural environnemental (CAR) en règle ou engagées dans un processus de régularisation environnementale (PRA).

Outre les conditions de financement plus avantageuses pour les petites et moyennes exploitations, le gouvernement a dédié un **plan Pronaf spécifique à l’agriculture familiale** sous l’égide du ministère de Développement agraire (MDA). Ce plan est doté de 13,3 Md d’euros (71,6 milliards de R\$) qui s’ajoutent aux 68 Md d’euros (364,22 milliards R\$) du Plano Safra piloté par le MAPA. Venant alimenter le Programme national de soutien à l’agriculture familiale (Pronaf), ces ressources permettent d’aider les petits agriculteurs à se financer s’ils concourent à la production d’aliments pour la population. Les femmes, les jeunes, les peuples indigènes et les communautés traditionnelles ainsi que les pratiques agroécologiques y bénéficient de dispositions spécifiques. Avec les achats publics, la politique de garantie de prix minimum et les dispositifs assuranciers (hors Plano Safra), l’agriculture familiale brésilienne bénéficie d’un montant de 14,5 Md d’euros (77,7 milliards de R\$) pour la récolte 2023/24.

Cette politique destinée aux petites exploitations va de pair avec des mesures visant à assurer la **sécurité alimentaire des populations les plus pauvres**, souvent rurales, en essayant par exemple d’organiser des circuits, souvent courts, d’approvisionnement par l’agriculture familiale des foyers les plus démunis.

Ainsi, il existe des programmes visant à la création de débouchés :

- Dans le cadre du Programme d’alimentation scolaire (PNAE) : obligation pour l’alimentation scolaire de se fournir à 30 % auprès de l’agriculture familiale.
- Dans le cadre du Programme d’acquisition d’aliments (PAA) qui approvisionne des publics défavorisés sur crédits publics (hôpitaux publics, prisons, écoles, épiceries sociales par exemple en fonction des villes) : obligation de s’approvisionner auprès de l’agriculture familiale.
- Dans le cadre du Programme national du biodiesel : obligation pour les usines de biodiesel de se fournir pour 15 à 30 % auprès de l’agriculture familiale.

Les aspects environnementaux

• **La déforestation**

Dans le cadre des engagements pris en amont de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques (COP 15) en 2009, le président Lula s’était engagé lors de ses premiers mandats à diminuer de 80 % la déforestation par rapport à 2005 d’ici 2020. Un programme de prévention et de contrôle de la déforestation en Amazonie lancé à la suite de cet engagement et une réforme du code forestier ont été finalisés en 2012. **La déforestation annuelle a diminué** : de 27 000 km² en 2004, elle est passée à 4 650 km² en 2011-2012, un chiffre proche de l’objectif du plan national brésilien de lutte contre le changement climatique pour 2020, fixé à 3 900 km². Pour autant, les chiffres de la déforestation sont clairement repartis à la hausse sous les gouvernements Temer et Bolsonaro. En 2022, le rapport annuel de Map Biomas sur la déforestation au Brésil (RAD)¹⁷ souligne que 19 700 km² ont été déboisés, avec, dans 99 % des cas, des indices d’illégalité. Le RAD indique que 95,7 % de cette déforestation est liée aux activités agricoles et d’élevage. La déforestation a été supérieure en 2022 à celle de 2021, elle-même supérieure aux années 2019 et 2020. L’Amazonie a concentré 58 % de la déforestation (11 000 km²) et le Cerrado 32 % (6 600 km²).

En 2023, à la suite de l’arrivée au pouvoir du Président Lula qui s’est engagé à un objectif zéro déforestation en 2030, le niveau de déforestation officiel en Amazonie est de 9 001 km² pour la période d’août 2022 à juillet 2023, selon une estimation de l’Institut national de recherche spatiale (Inpe). Ce résultat marque une nette inflexion de tendance et constitue le plus faible niveau de déforestation depuis 2019 avec une réduction de 22,3 % par rapport à la période précédente d’août 2021 à juillet 2022.

La déforestation en Amazonie a lieu sur des territoires spécifiques : les fronts pionniers. Ils constituent des territoires « en gestation » où se construit la transition plus ou moins rapide entre une situation de forêt primaire pouvant être occupée exclusivement par ses occupants traditionnels

(peuples indigènes) et une situation finale d’exploitations agricoles modernes. Le front pionnier avance, étant suffisamment attractif pour que des acteurs viennent s’y installer et y développer des activités, agricoles pour l’essentiel (d’abord l’élevage puis souvent les cultures du soja, coton, et du maïs). La déforestation apparaît comme un processus graduel avec d’abord une extraction des essences forestières de valeur, un défrichement qui peut être fait par de petites exploitations d’élevage, puis une agriculture de type industriel vient occuper la zone. Ceci explique l’hostilité de mouvements environnementaux à la rénovation des grandes routes traversant l’Amazonie ou à la création de nouveaux chemins de fer comme le « Ferrogrão » devant relier le Mato Grosso au Pará.

La production de soja en Amazonie fait théoriquement l’objet d’un moratoire volontaire des professionnels agricoles qui limite l’extension de nouvelles cultures sur la zone. L’attention internationale ayant surtout été portée sur l’Amazonie, les actions brésiliennes ont principalement concerné ce biome. Ainsi, d’autres biomes d’importance au Brésil, comme le Cerrado, n’ont pas bénéficié de mesures de protection du même ordre. Les efforts des ONG se portent désormais sur cette zone dont la moitié de la surface a déjà été déforestée. En outre, le biome mata atlantica (forêt tropicale humide du littoral) a aujourd’hui quasiment disparu en comparaison avec sa taille initiale (-92 %). Le dernier relevé de déforestation montre que pour la première fois en 2017 la déforestation de ce biome a diminué, mais cela s’explique probablement par le fait que les dernières zones encore en forêt ne sont pas intéressantes à exploiter.

• **La lutte contre le changement climatique en agriculture**

Le Brésil souhaite atteindre la **neutralité climatique d’ici à 2050** avec des objectifs intermédiaires de -48 % en 2025 et -53 % à 2030, tels qu’actualisés dans la version de sa NDC¹⁸ de septembre 2023. L’atteinte de cet objectif passe en premier lieu par l’arrêt de la déforestation (le Gouvernement Lula III s’est à ce sujet engagé à un objectif zéro déforestation à l’horizon 2030). S’agissant du méthane, une réduction des émissions brésiliennes de 30 % d’ici 2030 a été annoncée lors de la COP26 à Glasgow en 2021.

Dans le domaine de l’agriculture en particulier, ces objectifs ont vocation à être atteints essentiellement via le programme dit « **Plan Agriculture Bas Carbone** » (ABC), officiellement intitulé « Atténuation et adaptation au changement climatique pour la consolidation d’une économie à faible émission de carbone dans le domaine de l’agriculture », l’un des plans sectoriels établis conformément à la Politique nationale sur les changements climatiques (PNMC, de l’acronyme portugais) dans le cadre de la stratégie du Brésil visant à atténuer les émissions de GES et à lutter contre le réchauffement climatique.

Le plan ABC initial a été élaboré pour 10 ans sous le nom de ABC 2010-2020. Il a ensuite été prolongé dans une seconde version sous le nom d’ABC+ pour les années 2020 à 2030. Les objectifs initiaux affichés pour le premier plan 2010-2020 étaient l’adoption des mesures sur 35,5 millions d’hectares et l’atténuation de 134 à 163 millions de MgCO² eq. Le second plan reprend les actions du plan précédent mais avec des objectifs bien plus ambitieux. Son objectif est de réduire les émissions de carbone équivalentes de 1,1 milliard de tonnes dans le secteur agricole d’ici 2030 (7 fois plus que le plan précédent) et d’appliquer les mesures sur une zone plus étendue (72 millions d’hectares d’ici 2030).

Les ressources financières allouées à la réduction des émissions de GES sont intégrées au *Plano Safra*, programme de crédit rural à taux d’intérêt subventionnés, dont le volet dédié à l’agriculture à faibles émissions ne représente toutefois que 1,8 % du budget total soit 1,3 Md d’euros (6,9 milliards R\$) en 2023/24 (en hausse de 13 % contre 27 % de hausse pour l’ensemble du plan).

Malgré une augmentation nette de 8 % des émissions agricoles durant la période, dues essentiellement à une forte augmentation des productions, **le programme a tenu ses objectifs sur plusieurs critères**. Ainsi, les systèmes d’intégration culture/élevage/forêt (ILPF), selon une enquête du réseau ILPF brésilien, auraient gagné plus de 6 Mha, soit une augmentation supérieure à la cible de 5 Mha. Il s’agit donc d’un réel succès, mais pour un système qui représente seulement 5 % de la surface agricole utilisée du Brésil. Par ailleurs, l’extension du système de semis direct (majoritaire dans la production de soja) et l’utilisation des systèmes de fixation biologique de l’azote ont largement augmenté du fait de l’augmentation des surfaces de soja dans le pays. En revanche, sur les autres objectifs du plan, les résultats sont plus mitigés (plantation de forêts, récupération des pâturages dégradés, traitement des déjections animales) et les objectifs fixés n’ont pas été pleinement atteints. Certains analystes dénoncent le fait qu’avec ses 5,2 Md d’euros de financement sur dix ans (28 Md R\$), le plan ABC représente seulement 3 % des crédits alloués au financement de l’agriculture brésilienne. Les 97 % restant financent des technologies agricoles conventionnelles et font dire que ces prêts à intérêts bonifiés constituent des subventions à l’agriculture majoritairement non liée à des objectifs de durabilité.

Pour les années à venir, le gouvernement brésilien a dévoilé en décembre 2023 un **plan de restauration des pâtures dégradées**, qui vise la conversion sur 10 ans de 40 millions d’hectares ce qui nécessiterait 110,7 Md d’euros d’investissements (120 milliards USD), ressource dont le Brésil ne dispose pas et qu’il cherche à financer par des investissements étrangers, notamment au titre de la préservation de l’Amazonie.

¹⁷ [Map Biomas](#)

¹⁸ Nationally Determined Contribution

Par ailleurs, le pays subit avec les phénomènes El Niño et La Niña de fortes perturbations climatiques avec des alternances de sécheresse et de fortes pluies qui affectent les productions. Ces phénomènes semblent donner raison à une étude de l’Embrapa (institut de recherche agronomique) et de l’Unicamp (université de Campinas) de 2014, qui prévoyait que le changement climatique pourrait altérer profondément la géographie de la production agricole au Brésil et faire perdre d’importantes surfaces cultivables en grandes cultures à moyen terme.

• **La question sanitaire**

Au niveau sanitaire, le pays a été marqué en 2017 et 2018 par une succession de scandales mettant en évidence des fraudes de grande ampleur dans le secteur des viandes et ayant entraîné, suite à des audits de la Commission européenne, des pertes de marché importantes à l’export dans le secteur des viandes. Face aux constats manifestes de déficiences importantes d’ordre systémique, les importations de produits de la pêche brésiliens ainsi que les importations en provenance de plusieurs unités brésiliennes de produits de volailles dans l’UE ont par conséquent été fermées en mai 2017 et n’ont toujours pas été ré-autorisées, rompant ainsi le dialogue et l’évolution des négociations sanitaires entre le Brésil et les États membres.

En juin 2023, la réunion d’un groupe de travail sanitaire et phytosanitaire entre l’UE et le Brésil a marqué le redémarrage des discussions et un nouvel audit de la Commission européenne s’est tenu au Brésil en novembre 2023 afin d’évaluer les avancées de la réforme sanitaire mise en place au Brésil. Les principales modifications du système sanitaire brésilien ont été véhiculées par la loi 14 515 du 29 décembre 2022 qui introduit la notion d’autocontrôle pour les productions agricoles, modifiant le modèle d’inspection en vigueur jusque-là et reportant en partie, les responsabilités en matière de contrôle des produits animaux et végétaux sur les producteurs.

S’agissant des possibilités d’exportation de la France vers le Brésil, de nombreux marchés sont ouverts mais les processus administratifs sont complexes et demandent une très grande attention aux moindres détails pour éviter les blocages aux frontières.

Le Brésil constitue donc aujourd’hui encore un marché réservé à des entreprises expérimentées souhaitant investir ce marché sur le long terme. En revanche, le pays se prête plutôt bien aux investissements dans le secteur agroalimentaire. Plusieurs grandes entreprises françaises produisent sur place pour le marché brésilien et occupent des positions stratégiques sur la scène agroalimentaire brésilienne (lait et produits laitiers, spiritueux, grande distribution,...).

• **La question des produits phytosanitaires**

Premier consommateur mondial de produits phytosanitaires agrottoxiques, le Brésil en a consommé 720kt en 2021, soit 20% du total commercialisé dans le monde¹⁹.

Ce chiffre est supérieur de près de 60 % à celui des États-Unis d’Amérique (457 kt), le deuxième plus grand utilisateur. Il est important de noter que la mise à jour des données de 2023 comprend d’importantes révisions à la hausse des données sur l’utilisation des pesticides au Brésil à partir de 2010 (en raison de nouvelles données fournies par le pays, représentant une augmentation de 37 % en moyenne par rapport aux données précédemment diffusées). Les applications par surface cultivée varient considérablement parmi les principaux utilisateurs de pesticides, allant de 10,9 kg/ha au Brésil à 0,8 kg/ha dans la Fédération de Russie. Le niveau du Brésil était environ deux fois plus élevé que celui de l’Argentine (5,6 kg/ha) et de l’Indonésie (5,3 kg/ha). Toutefois, le secteur agricole brésilien rappelle que la réalisation de deux à trois récoltes par an défavorise le Brésil dans les comparaisons d’utilisation de produits/ha de culture. Au-delà des quantités, 145 substances interdites dans l’Union européenne en raison de leur risque sanitaire sont autorisées au Brésil, soit environ 35 % de l’ensemble des substances autorisées. Sur ces substances interdites, le Brésil autorise des limites maximales de résidus (LMR) globalement supérieures aux LMR européennes. Cependant, l’augmentation récente du nombre d’enregistrements de produits phytosanitaires (+2181 enregistrements entre 2019 et 2022), souvent dénoncée dans la presse, n’est pas due à une politique plus laxiste mais essentiellement au passage dans le domaine public de matières actives déjà autorisées et n’a pas entraîné d’augmentation visible dans les quantités de produits utilisés.

Une nouvelle loi relative à l’homologation des produits phytosanitaires a été publiée le 29 décembre 2023, après plus de 23 années de négociation au Parlement. Elle vise à assouplir leurs règles d’homologation. Toutefois, le président Lula a opposé un veto à 14 sections de la loi approuvée par le Sénat. Le principal veto concerne la mesure de simplification du processus d’enregistrement qui désignait un guichet unique pour les décisions d’homologation, à savoir le MAPA, sortant ainsi les agences d’évaluation du système d’homologation. Le veto du président maintient donc le système actuel d’homologation qui prévoit que, pour être homologués au Brésil, les pesticides doivent être évalués par trois agences du gouvernement fédéral : le MAPA, l’Institut brésilien de l’environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA) et l’Agence nationale de surveillance sanitaire (ANVISA).

Échanges commerciaux

Balance agricole et agroalimentaire brésilienne²⁰²¹

La balance commerciale globale brésilienne est largement excédentaire (91,4 Md€ en 2023), fortement tirée par celle du secteur agricole et agroalimentaire (+122,3 Md€ en 2023). En effet, le Brésil a exporté pour 134,6 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires en 2023, alors qu’il en a importé seulement 12,4 Md€ la même année. Ces chiffres placent le Brésil au 2° rang des exportateurs mondiaux de ce secteur en valeur, derrière les Etats-Unis.

Au cours de la dernière décennie, l’agro-industrie brésilienne s’est consolidée en tant que secteur le plus important du commerce international brésilien, contribuant de manière positive et décisive à la balance commerciale du pays. Ce solde a été entraîné à la hausse par les principales matières premières échangées par le pays, particulièrement le soja et la viande bovine, qui sont également les deux produits ayant le plus de poids dans le calcul du PIB de l’agriculture.

En 2023, les exportations agricoles et agroalimentaires du pays ont augmenté de 4,5 % par rapport à 2022 et de 59,7 % par rapport à 2021. Après un repli du commerce extérieur brésilien en 2020 sous l’effet de la pandémie de Covid-19, le contexte de forte reprise du commerce mondial a permis au Brésil de relancer son commerce extérieur à la hausse. Les exportations de biens restent largement dominées par les produits primaires, notamment agricoles et agroalimentaires, qui ont bénéficié d’une hausse de la demande et des prix mondiaux.

Plus précisément, en 2023, le Brésil a exporté 49,1 Md€ de fèves de soja, 12,5 Md€ de maïs, 12,3 Md€ de sucre de canne brut, 10,6 Md€ de tourteaux de soja, 7,9 Md€ de viandes désossées de bovins, congelées, 6,8 Md€ de café, non torréfié, non décaféiné et 2,4 Md€ d’abats de coqs et de poules congelés. Son premier client est la Chine (représentant à elle seule 37,3 % des exportations brésiliennes du secteur), très loin devant les Etats-Unis (4 %), les Pays-Bas (3 %), le Japon (2,7 %) et l’Indonésie (2,3 %). L’Union européenne est le 2° client du Brésil, représentant 12,6 % de ses exportations en 2023, tandis que la France est son 30° client (26° en 2022 et 27° en 2021) et représente 0,77 % des exportations brésiliennes du secteur.

Il est à noter que le Brésil a également exporté en 2023 près de 13,3 Md€ de bois et dérivés, principalement vers la Chine (27,8 %), les Etats-Unis (21,6 %) et l’Italie (5,1 %). Dans ce secteur, la France constitue son 9° client (1,9 % des exportations brésiliennes). Le Brésil a également exporté pour 3,1 Md€ de machinisme agricole et agroalimentaire.

Les importations agricoles et agroalimentaires brésiliennes sont principalement constituées de blé tendre (pour 1,2 Md€ en 2023), de malt (796 M€), de saumons (695 M€), de laits en poudre (573 M€), d’huile d’olive (467 M€), de vins (394 M€) et de pommes de terre congelées (330 M€). Son premier fournisseur est l’Argentine (24,1 % des importations brésiliennes du secteur), loin devant l’Uruguay (10,8 %), le Chili (10,5 %), le Paraguay (8 %) et le Portugal (4,6 %). La France est son 11° fournisseur (14° en 2022 et 13° en 2021) et représente 2,07 % des importations brésiliennes du secteur.

Par ailleurs, le Brésil a importé en 2023 plus de 18 Md€ d’engrais et de produits phytosanitaires, depuis la Russie (18,2 %), la Chine (16,6 %) et le Canada (10 %). Dans ce secteur, la France est son 18° fournisseur. Le Brésil importe également pour 2,3 Md€ de machinisme agricole et agroalimentaire.

Echanges commerciaux entre la France et le Brésil²¹²²

Le solde des échanges agricoles et agroalimentaires entre la France et le Brésil est structurellement déficitaire pour la France. En 2023, il est de -1,4 Md€, en amélioration de 84 M€ par rapport à 2022.

En 2023, la France a exporté vers le Brésil 216 M€ de produits agricoles et agroalimentaires, en augmentation de 32 % par rapport à 2022. Il s’agit principalement de malt (75 M€), de vins (28 M€), de préparations alimentaires (18 M€), de mousseux (17 M€), de préparations pour l’alimentation animale (10 M€) et de graines de légumes (9 M€). Le Brésil est le 40° client de la France (53° client en 2022 et 51° en 2021) et représente 0,27 % des exportations françaises du secteur.

Il est à noter que la France a exporté en 2023 165 M€ de produits phytosanitaires vers le Brésil, ainsi que 78 M€ de machinisme agricole et agroalimentaire. Le Brésil constitue ainsi le 9° client de la France pour les produits phytosanitaires.

En 2023, la France a importé depuis le Brésil 1,6 Md€ de produits agricoles et agroalimentaires, en baisse de 1,9 % par rapport à 2022. Il s’agit principalement de tourteaux de soja (835 M€), de café, non torréfié et non décaféiné (266,3 M€), de jus d’orange (169,6 M€), de fèves de soja (135,5 M€), et de citrons (34 M€). Le Brésil constitue ainsi le 10° fournisseur de la France (9° en 2022 et 10° en 2021) et représente 2,15 % des importations françaises du secteur.

De plus, la France a importé en 2023 plus de 509 M€ de bois et dérivés depuis le Brésil, qui constitue son 12° fournisseur dans ce secteur et le 2° parmi les pays-tiers, après la Chine. Concernant les grands acteurs français de l’industrie

20 Douanes brésiliennes, Trade Data Monitor

21 N’incluant pas le bois et dérivés, le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, le biodiésel

22 Douanes françaises, Trade Data Monitor

19. FAO

alimentaire, ils sont présents dans tout le Brésil avec une forte présence des sièges à São Paulo. Compte-tenu de la taille potentielle du marché brésilien, la stratégie des entreprises est majoritairement d’importer des produits français pour tester les marchés et créer la demande avant de lancer des lignes de production sur le territoire brésilien. Font exception certains produits de niche (comme le foie gras et les spiritueux) ou protégés par des indications géographiques. Deux acteurs français occupent les positions de leader concernant la grande distribution : **Carrefour et Casino** via l’entreprise GPA. Malgré les quelques tensions diplomatiques entre la France et le Brésil, le secteur poursuit son développement et présente encore des opportunités

d’investissements qui sont illustrées par des **acquisitions françaises récentes** comme l’achat par **Lactalis** de la coo-pérative Itambé et de DPA Brasil (Dairy Partners America), une coentreprise créée par Fonterra (coopérative néo-zé-landaise) et Nestlé, qui place le groupe comme leader du marché des produits laitiers au Brésil. Le groupe coopératif **Tereos** dispose également d’une présence notable au Brésil avec 8 sites industriels (7 sucreries) et des investissements vers les énergies renouvelables (bioéthanol, biogaz). A l’inverse, les entreprises brésiennes du secteur sont peu internationalisées à l’exception des très grandes comme JBS (viandes) ou BRF (viande et produits transformés).

.....

Accords internationaux

.....

Le Brésil a été, en 2003 à Cancun, **un des pays fondateurs du «G22 de l'OMC»**, groupe qui vise à faire entendre la voix des pays en développement, et se présente comme un de ses chefs de file. Il milite, en tant que gros exporta-teur agricole, **en faveur d’une libéralisation du commerce mondial des produits agricoles**, même s'il pratique des politiques de soutien à ses filières agricoles. Le Brésil assure la présidence du G20 en 2024, avec pour priorité la lutte contre la faim et contre les inégalités.

Le Brésil appartient, avec l’Argentine, le Paraguay et l’Uru-guay au **Mercosul**, institué par le traité d’Asunción le 26 mars 1991 (la Bolivie, le Chili, la Colombie et l'Equateur sont « associés »). Il s’agit théoriquement d’une union doua-nière, même si elle ne fonctionne que très imparfaitement, les conflits commerciaux étant fréquents notamment entre le Brésil et l’Argentine, son principal partenaire com-mercial dans la région.

L’Union européenne et le Mercosul ont engagé des négo-ciations commerciales en 1999. Elles ont été suspendues en 2004 en raison du niveau des concessions agricoles deman-dées par les pays du Mercosul, soulignant ainsi les difficul-tés à accorder les parties sur une approche équilibrée. Ces

discussions bilatérales commerciales ont repris à la suite du sommet UE-Amérique latine-Caraïbes du 18 mai 2010 et ont abouti en 2019 à une signature, fortement influencée par la volonté brésilienne de conclure l’accord, mais plu-sieurs Etats européens ont affiché leur opposition à la rati-fication de cet accord en l’état. Les négociations ont repris à la faveur du changement de gouvernement brésilien début 2023, mais continuent d’achopper sur la question du développement durable. La France continue d’exprimer son opposition à la signature de l’accord en l’état. Cette opposition a notamment été réaffirmée en février 2024 par la voix du Président de la République.

Le Brésil est membre des trois organisations normatives sœurs de la sécurité sanitaire : l'Organisation mondiale pour la santé animale (**OMSA**), le **Codex Alimentarius** et la Convention internationale pour la protection des végé-taux (**CIPV**). Il est également membre de l’Organisation internationale de la vigne et du vin (**OIV**). Il fait partie des membres fondateurs des **BRICS** (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), club diplomatique informel créé en réaction au G7 et que le Brésil souhaite ouvrir à d’autres membres (notamment l’Argentine, ce que le nouveau gou-vernement argentin a refusé).

.....

Relations bilatérales

.....

La coopération agricole entre la France et le Brésil est enca-drée par **un arrangement administratif signé en 2013** entre les deux ministères chargés de l’agriculture. L’objectif de cette coopération est d’appuyer des démarches de pro-duction durable comme la lutte contre le réchauffement climatique via les pratiques agricoles, le **développement des indications géographiques et la sécurité sanitaire**.

Alors que la dernière rencontre entre les présidents fran-çais et brésilien remontait à 2016, à l’occasion des Jeux olympiques à Rio, le Président de la République française Emmanuel Macron s’est rendu au Brésil du 26 au 28 mars 2024. Ce déplacement a été l’occasion d’adopter une **feuille de route** par laquelle les deux Etats reconnaissent, entre autres, l’importance et le potentiel d’une Amazonie

et de biomes préservés et durablement mis en valeur par et pour leurs populations, et expriment leur attachement à la connaissance, à la conservation, à la restauration et à la gestion durable des forêts tropicales.

Dans le domaine de **l’enseignement technique agricole**, des partenariats structurés existent entre environ 17 éta-blislements français et 17 établissements brésiliens. Ils permettent plusieurs actions et échanges (stages, services civiques), dont l’organisation, tous les deux à trois ans, du Forum Science et Société. Ce forum s’articule autour des thématiques agriculture-environnement-alimenta-tion-santé. Le dernier, organisé en France en octobre 2023 sur le thème « Le rôle de l’humain et des sciences dans les transition agroécologiques et sociales » a rassemblé plus de 170 participants.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur agrono-mique, vétérinaire et paysager, le programme BRAFAGRI**²³ lancé en 2006, bien qu’interrompu partiellement pendant la pandémie, est un succès. Il vise à promouvoir, dans le domaine des sciences agronomiques, agroalimentaires et vétérinaires, des projets conjoints entre établissements d’enseignement supérieur incluant notamment des mobi-lités académiques réciproques. Plus de 1800 étudiants en

ont déjà bénéficié (dont 56 % de Brésiliens). Les 10 projets en cours regroupent 15 établissements d’enseignement supérieur français et 17 universités brésiennes. **Le Brésil est la 2^e destination d’Amérique latine pour les étudiants français**.

Dans le domaine de la **recherche agronomique**, des liens forts existent entre les deux pays. Le CIRAD et INRAE mettent en œuvre des accords-cadres avec l’Agence bré-silienne de recherche agronomique (Embrapa) et diverses universités. La dernière visite du PDG d’INRAE au Brésil en mai 2024 a permis de renouveler des accords-cadres et de lancer de nouveaux projets de coopérations notam-ment avec l’Embrapa et avec l’université fédérale de Sao Paulo, dans les domaines de l’agriculture, de l’élevage, de la sylviculture, de l’environnement et des ressources natu-relles, dans le but d’accroître les connaissances existantes en matière de développement durable (en particulier sur le bio-contrôle et la séquestration de carbone dans les sols agricoles). Sur la période 2015–2019, INRAE a co-signé avec le Brésil 850 publications dans des revues à comité de lecture et facteur d'impact, ce qui place le Brésil au 13^e rang des pays partenaires d’INRAE (1^{er} rang pour la zone Amérique latine).

²³ <https://agriculture.gouv.fr/partir-en-mobilite-academique-letranger>

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s’efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu respon-sable de l’utilisation et de l’interprétation de l’information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/ DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP